

## L'OFFICE TAIWANAIS PUBLIE SON NOUVEAU BAREME DE TAXES POUR 2010

L'Office Taiwanais a publié son nouveau barème de taxes, prenant effet à partir du 1er janvier 2010.

*La taxe d'examen pour les demandes de brevet est modifiée et prend désormais en compte le nombre de revendications. Les annuités sont quant à elles globalement revues à la baisse.*

### ■ La taxe d'examen

La taxe d'examen est modifiée pour les demandes de brevet déposées à partir du 1er janvier 2010.

Pour ces demandes, la taxe d'examen est légèrement réduite, mais une surtaxe est désormais appliquée pour les examens portant sur un jeu comportant plus de dix revendications.

En cas de modification du nombre de revendications, c'est le nombre de revendications effectivement examiné qui est pris en compte.

Par exemple, si les revendications sont modifiées avant d'avoir été examinées, seul le nombre final de revendications sera pris en compte. En revanche, si des revendications ont déjà été examinées et qu'elles sont ensuite modifiées, ces revendications déjà examinées seront prises en compte pour le calcul du nombre total de revendications.

Il sera donc conseillé d'indiquer les éventuelles modifications le plus tôt possible, avant que l'examen ne débute, et de ne pas multiplier inutilement les revendications.

### ■ Les annuités

Les annuités sont en partie revues à la baisse à partir du 1er janvier 2010 : à partir de la septième annuité pour les brevets d'invention, et de la quatrième annuité pour les modèles d'utilité (utility model) et les modèles déposés (design patent).

En cas de paiement anticipé des annuités sur la base du tarif antérieur, un remboursement est possible sur demande.

**Vincent Gilbey**  
Ingénieur Propriété Industrielle

Paris, le 8 Février 2010.

## A propos du Cabinet Regimbeau :

*Le Cabinet Regimbeau, Conseil en Propriété Industrielle, accompagne depuis plus de 75 ans les entreprises et les porteurs de projets des secteurs privés et publics, pour la protection, la valorisation et la rentabilisation de leurs innovations (brevets, marques, dessins et modèles). 10 associés animent une équipe de 180 personnes, dont les compétences s'exercent dans tous les aspects stratégiques de la propriété industrielle: veille technologique, contrats de licence, audit de portefeuilles de PI, négociations dans le cadre de partenariat, acquisition des droits, contentieux. La force de frappe homogène du Cabinet Regimbeau et de ses agences régionales permet de répondre à des logiques stratégiques internationales, tout en préservant des relations personnalisées de très haute qualité avec ses clients.*

### PARIS

Cabinet Regimbeau  
20, rue de Chazelles  
75847 PARIS CEDEX 17  
Tél. : +33 (0) 1.44.29.35.00  
Fax : +33 (0) 1.44.29.35.99  
Contact : [paris@regimbeau.eu](mailto:paris@regimbeau.eu)

### RENNES

Cabinet Regimbeau  
Espace performance  
Bâtiment K  
35769 ST GREGOIRE CEDEX  
Tél. : +33 (0) 2.23.25.26.50  
Fax : +33 (0) 2 23.25.26.59  
Contact : [rennes@regimbeau.eu](mailto:rennes@regimbeau.eu)

### LYON

Cabinet Regimbeau  
139, rue Vendôme  
69477 Lyon Cedex 06  
Tel : +33 (0)4 72 83 85 70  
Fax : +33 (0)4 78 24 30 78  
Contact : [lyon@regimbeau.eu](mailto:lyon@regimbeau.eu)

### GRENOBLE

World Trade Center  
5 place RobertSchuman  
BP1510  
38025 Grenoble Cedex 1  
Tél. : +33 (0) 4 76 70 64 79  
Fax : +33 (0) 4 76 28 28 49  
Contact :  
[grenoble@regimbeau.eu](mailto:grenoble@regimbeau.eu)

[www.regimbeau.eu](http://www.regimbeau.eu)